PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAVELANET

Qui s'est réuni en séance publique le lundi 18 avril 2011 à 18 h 00

Salle des Mariages de la Mairie

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Gérard BAUTISTA, Madame Myriam LEONARD Monsieur André CASSAN, Madame Andrée HERREROS, Monsieur Kamel CHIBLI, Monsieur Didier FABRE, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Pierre ARIAS, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Jérôme MARCHAND, Madame Marcelle BILLIARD, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY

Procurations de vote :

Madame Catherine FONQUERNIE donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Béatrice BERTRAND Béatrice donne procuration à Monsieur Gérard BAUTISTA,
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Madame Andrée HERREROS,
Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à Monsieur André CASSAN,
Monsieur Jean-Claude COPPIN donne procuration à Monsieur Bernard MUCCI,
Monsieur Francis RAMIREZ donne procuration à Monsieur Jacky ROY

Absent(e)s : Madame Cécile MENDEZ, Madame Thi-mai PAULY, Madame Christelle JOURDAIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean BESSE

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2011

En préambule, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour adopter une motion (non inscrite à l'ordre du jour et dont le texte est en cours de rédaction) portant sur la défense des intérêts de l'hôpital.
En effet, ces derniers jours des rumeurs (non confirmées) courent sur les coupes sombres, par manque de rentabilité, programmées par l'agence régionale de santé (ARS). Les plans de restructuration et sociaux envisagés passeraient par l'arrêt de la chirurgie, la suppression des services de soins continus, la fermeture des blocs opératoires et l'arrêt du service de réadaptation de soins cardiologiques.
Il indique que l'offre de soins doit être maintenue à hauteur des besoins de la population. C'est une nécessité absolue pour le territoire du Pays des Pyrénées Cathares, mais aussi pour les voisins Audois (Pays de Sault, Quercorb, vallée de Quillan).
Si les décisions prises vont à l'encontre de la santé de la population de ce territoire, nous agirons avec détermination et des actions seront mises en place pour faire reculer l'ARS, dit-il.
Les décisions définitives proposées par l'ARS seront connues dans les prochaines semaines.
Le Conseil Municipal accède favorablement à la demande de Monsieur le Maire.

- Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 7 mars 2011 et 15 mars 2011

Monsieur ROY intervient sur le procès verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2011 (séance à laquelle il était absent) concernant le paragraphe VI – interventions diverses : télévision numérique terrestre (TNT)
1 - « Monsieur CARRERE ajoute que le 11 novembre prochain, l'analogique ne sera plus utilisé pour transmettre la télévision ». D'après les renseignements recueillis par Monsieur ROY, la date de passage de l'analogique au numérique serait celle du 8 novembre.
Monsieur CARRERE indique que cette date a été modifiée très récemment.
2 - « L'antenne râteau sera abandonnée au profit de la parabole » : cette information n'est pas tout à fait juste selon lui.
Monsieur CARRERE précise qu'effectivement il ne sera pas forcément nécessaire de changer les antennes râteau. Il ajoute que tout ce qu'il faut savoir sur la TNT, ainsi que les réponses à nos questions figurent sur le site internet du groupe TNT.
Monsieur le Maire précise que la collectivité reçoit les renseignements à petites doses. Monsieur CARRERE décortique en ce moment, un document d'une quinzaine de pages, reçu en Mairie ces derniers jours, sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.
Il semblerait que restent inchangés les contacts (numéros de téléphones et site). Les nouveautés seraient la mise en place de permanences d'informations organisées à Lavelanet par le groupe TNT, ainsi que les possibilités d'aides (selon que l'on soit dans une zone couverte ou non) en direction d'un certain public (personnes de plus de 70 ans, personnes handicapées,…).
Aucune autre observation n'est formulée.

Vote : adoptés à l'unanimité

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

A la relecture de l'ensemble de ce dossier, Monsieur ROY note une erreur de date sur la décision municipale 2011/063. En effet, Il s'agit de la signature d'un contrat d'engagement concernant l'accueil de l'orchestre de variétés « Fascinations » dans le cadre d'une représentation qui a eu lieu le dimanche 3 avril 2011 à 15 heures et non dans le cadre de la fête du 14 juillet comme précisé en objet sur cet acte.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur de « copié/collé » qui sera signalée et rectifiée.
Gérard BAUTISTA intervient par rapport à la décision municipale 2011/069 relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Jacques GHILARDI pour une prestation durant 3 jours, à raison de 320 € par jour, soit 960 € au total.
Il demande si les deux techniciens municipaux ne suffisent pas pour assurer ce genre de manifestation, pour laquelle le coût d'intervention lui paraît élevé.
Jean BESSE précise que, selon la complexité de la technicité des spectacles, nos deux agents manquent de compétences dans le domaine du son et de la régie. De plus, bien souvent Monsieur GHILARDI , utilise son matériel personnel, pour lequel il ne sollicite aucun dédommagement.
Monsieur le Maire est surpris que l'on s'étonne aujourd'hui de cette situation qui n'est pas récente. Il ajoute que les prix d'interventions dans ce domaine sont relativement élevés et signale que Monsieur GHILARDI (qui est un excellent professionnel) intervient réellement à moindre coût pour la collectivité.
Gérard BAUTISTA spécifie qu'il a dénoncé ce constat à plusieurs reprises auprès de certains de ses collègues. Il suggère d'inviter les techniciens municipaux à suivre des formations qui leur permettraient d'atteindre le niveau de compétences requis.
Monsieur le Maire indique que ce point sera approfondi avec les deux agents concernés.
En outre, il poursuit en précisant que si le programme de rénovation en salles culturelles du Casino et de la salle Avelana, (inscrit dans le cadre de Grand Projet de Pays) aboutit, ces deux pôles seront équipés d'un matériel adéquat, ce qui résoudra en partie ce problème.

- Rapport de la délibération 2011/008 du 10 janvier 2011 : prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire pour ses missions de représentation au sein du comité Directeur de l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport) – rapporteur Gérard BAUTISTA

Il convient de rapporter la délibération N° 2011/008 du 10 janvier 2011 par laquelle le Conseil Municipal a accepté la prise en charge à hauteur de 3 600 € des frais de déplacements, d'hébergement et de restauration engendrés par la fonction de Monsieur le Maire au sein de l'ANDES.
Par courrier en date du 2 mars 2011, les services de la Préfecture ont demandé à ce que la délibération soit annulée car la mission accomplie au sein du Comité Directeur National du Centre National du Développement du Sport (C.N.D.S) n'est pas exercée directement dans l'intérêt de la Commune. En effet, cette fonction est exécutée dans le cadre de l'Association des Maires de France.
Monsieur BAUTISTA précise que la Commune adhère depuis plusieurs années à l'association ANDES et qu'à ce titre ses représentants sont invités à des groupes de travail et à des séminaires en France métropolitaine. C'est la raison pour laquelle, les déplacements peuvent tout à fait être pris en charge par le budget de la Commune.
Il ajoute par ailleurs que Monsieur le Maire a effectivement été nommé par l'ANDES et l'AMF comme représentant du Comité Directeur National et qu'à ce titre il travaille au sein des commissions territoriales du CNDS. Cette fonction implique également des déplacements. Néanmoins, ils ne font pas partie des frais de déplacements exposés ci-avant.
Il propose donc que les frais de déplacements, d'hébergement, de restauration engendrés par la mission de représentation à l'ANDES soient pris en charge à hauteur de 3 600 €, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011,ce qui représente une moyenne de 600 € par déplacement.
Monsieur le Maire indique que l'ambiguïté de cette délibération vient du fait que c'était l'AMF qui l'avait nommé à l'ANDES , ce qui n'est pas du tout le cas. Il ajoute que l'assemblée générale de l'ANDES aura lieu les 28 et 29 mai prochains. Au cours de cette réunion se dérouleront les élections des membres du comité directeur national. Une soixantaine de candidats s'est déjà déclarée, pour 36 postes à pourvoir. Il est possible dit-il qu'il ne soit pas réélu. Il rappelle que ce n'est donc pas l'AMF qui désigne, puisque ce sont les adhérents de l'ANDES qui désignent par un vote leurs représentants.
L'AMF et l'ANDES sont deux associations complémentaires. La différence entre les deux est que l'une est « généraliste » au service des Maires et Présidents de Communautés de Communes et l'autre spécialisée dans le sport.
Kamel CHIBLI demande à Monsieur le Maire d'user de sa présence au sein de cette instance, pour apporter des aides à la collectivité. En effet, ce dernier a appris, au travers de la presse, que deux Communes Ariégeoises (MAZERES et FOIX) ont bénéficié d'aides non négligeables pour finaliser leurs projets.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la collectivité, il soutient avec attention la demande de subvention pour la réfection de la fosse du gymnase Aribaud . Cependant l'enveloppe diminue et les projets augmentent !…..

Vote : adopté à l'unanimité

II – **AFFAIRES FINANCIERES :** rapporteur de tous les points Gérard BAUTISTA

1 - Budget principal :

Gérard BAUTISTA présente tous les documents comptables par sections et chapitres, conformément aux tableaux synoptiques et documents comptables joints au dossier du conseil municipal.

- Adoption du compte de gestion 2010 du Trésorier :

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2010 de la Commune. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Vote : adopté à l'unanimité

- Approbation du compte-administratif 2010 : conformément au Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Ce document est établi par Monsieur le Maire et il retrace les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2010 :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 549 901,57 € et un déficit de fonctionnement de 0 .

L'affectation du résultat de fonctionnement est la suivante :

Résultat de l'exercice :	366 802,94 €
Résultat antérieur reporté :	1 183 098,63 €
Résultat à affecter :	1 549 901,57 €
Besoin de financement :	313 227,69 €
Report en fonctionnement	1 149 901,57 €

Vote : adopté à l'unanimité

- Vote des taux d'imposition 2011

Sur proposition du Bureau Municipal et de la Commission des Finances, il soumet une augmentation des taux d'imposition à hauteur de 2 %, ce qui correspond quasiment au taux de l'inflation.

	Taux 2010 (part communale)	Taux 2011 (part communale)
Taxe d'habitation :	11,77 %	12,01 %
Taxe foncière (bâti) :	18, 51%	18,88 %
Taxe foncière (non bâti) :	60,10 %	61,30 %

Monsieur ROY note que cette décision entraîne une augmentation exacte de 2.03 % pour la taxe d'habitation, 1,99 % pour le foncier bâti et 1.99 % pour la taxe foncière non bâtie.

Selon Kamel CHIBLI, il est important que, malgré le programme d'investissements ambitieux de la municipalité, la majoration respecte l'indice du coût de la vie .

Pour Gérard BAUTISTA il convient d'augmenter au moins du taux de l'inflation, car certaines dépenses, telles que le carburant, le fioul, le gaz, etc…., sont difficilement maîtrisables et ont une incidence non négligeable sur le budget.

Kamel CHIBLI rappelle que des collectivités augmentent considérablement les impôts (de 5 à 10 %) afin de compenser les difficultés financières. Il est satisfait que la décision raisonnable prise par l'équipe municipale épargne d'une hausse rapide et importante le contribuable lavelanétien , compte-tenu du contexte économique.

André CASSAN constate que sur le document de calcul des taux 2011 par application de la variation proportionnelle, le produit attendu (colonne 7) 2 347 181, est différent du produit fiscal attendu (colonne 12) 2 347 530.

Gérard BAUTISTA précise que le mode de calcul (bases d'imposition x nouveau taux) entraîne obligatoirement une petite variation. Il est impossible de tomber juste.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du budget primitif 2011 :

a) les dépenses de fonctionnement :

chapitre 011 : charges à caractère général : 1 600 350 € (soit 22.52 % des dépenses de fonctionnement)

Monsieur Jacky ROY demande comment se justifie l'augmentation de l'article 60 636 : vêtements de travail
Gérard BAUTISTA précise qu'un décret a rendu obligatoire la désignation d'un ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité) dans toutes les collectivités. Les missions de ce dernier sont d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
Cet agent a suivi des formations qui lui ont permis de déceler certaines lacunes dans la collectivité, notamment au niveau des vêtements de sécurité. Un marché à procédure adaptée pour une durée d'un an avec un montant minimum et maximum par lots, a été lancé concernant les vêtements de travail, les chaussures et bottes de sécurité, les équipements de protection individuelle des agents des services techniques. Concernant les vêtements haute visibilité, bien que plus onéreux, le choix des élus s'est porté sur la location et le nettoyage, afin que les agents aient des tenues propres et entretenues. Tout sera mis en œuvre pour que la dépense soit bien maîtrisée (crédits minimum ouverts pour ce lot 6 000 €, maximum 18 000 €).
Didier FABRE ajoute que ces vêtements sont dotés de bandes rétro-réfléchissantes qui demandent un entretien particulier afin de conserver leur efficacité

Concernant l'article 6067, fournitures scolaires, Monsieur ROY note une diminution de 3 000 € de crédits inscrits au budget primitif, soit - 10 % environ. Il semblerait selon lui que cette décision émane d'une baisse de 58 élèves.
Gérard BAUTISTA répond par l'affirmative.

Jacky ROY demande si l'augmentation de l'article 6188 – autres frais divers : (31 540 € réalisés en 2010, 50 000 € prévus au budget primitif 2011) se justifie par la constitution d'un matelas financier ?
Monsieur BAUTISTA signale que cette hausse est liée à l'obligation d'effectuer les diagnostics accessibilité des bâtiments communaux, l'enlèvement d'office des encombrants chez un particulier dans le cadre d'une procédure administrative, l'enveloppe pour les actions du secteur jeunesse (subventionnées en partie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

L'augmentation de + 13 % à l'article 6232 - fêtes et cérémonies (45 500 € réalisés en 2010, 55 000 € prévus au budget 2011) est-elle justifiée par le projet de jumelages demande Monsieur ROY ?
Kamel CHIBLI indique qu'il arrive que des factures budgétées sur l'année en cours soient payées sur l'exercice suivant.

Chapitre 012 : charges de personnel : 4 031 136.00 € (soit 56.74 % des dépenses de fonctionnement)
Cette dépense s'intensifie de façon générale de 3.5 %.
Monsieur ROY questionne sur l'augmentation de l'article 64131 – rémunérations (310 460 € réalisés en 2010, 385 000 € prévus au budget primitif 2011) soit + 24 %.
Kamel CHIBLI précise qu'il s'agit de l'appel à projets de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui nécessite le recrutement de 2 animateurs sur une durée de 2 ans. Il s'agit d'une opération « blanche » pour la collectivité puisque cette dépense est entièrement financée par cet organisme.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 808 500 € (soit 11.38 % des dépenses de fonctionnement)
803 000 € ont été réalisés en 2010

Chapitre 66 : charges financières (intérêts des emprunts) : 445 000 € (soit 6.26 %° des dépenses de fonctionnement)

Chapitre 67 : charges exceptionnelles plus provision qui constituent l'équilibre du budget : 220 054 € (soit 3.10 % des dépenses de fonctionnement)

b) <u>Les recettes de fonctionnement</u> :

Total des recettes réelles de fonctionnement : 7 507 727 € qui se décomposent comme suit
Article 70 : produits des services du domaine : 343 000 € (soit 4.57 % des recettes de fonctionnement)

Article 73 : impôts et taxes : 4 975 730 € (soit 66.27 % des recettes de fonctionnement)

Article 74 : dotations et participations : 2 019 197 € (soit 26.89 % des recettes de fonctionnement)

Article 75 : Autres produits de gestion courante : 121 000 € (soit 1.61 % des recettes de fonctionnement)

Article 013 : atténuation de charges : 45 800 € (soit 0.61 % des recettes de fonctionnement)

Article 77 : produits exceptionnels : 3 000 € (soit 0.04 % des recettes de fonctionnement)

Jean-Luc TORRECILLAS relève que le budget proposé devrait dégager en fin d'exercice un résultat de 220 000 €.
Jacky ROY observe une augmentation (par rapport à l'exercice 2010) de 1.77 % en dépenses de fonctionnement et 14.89 % en recettes de fonctionnement .
Il conclut en indiquant que la minorité, qu'il représente, votera ce budget. En effet, il est globalement raisonnable et acceptable, compte-tenu de la situation économique, où la rigueur, la responsabilité annoncées lors du débat d'orientations budgétaires ont été respectées.
Monsieur le Maire le remercie.

Vote : adopté à l'unanimité

c) <u>les dépenses d'investissement</u> :

Présentation générale du budget primitif 2011-dépenses :
Dépenses réelles d'investissement d'un montant total de 4 367 238 € qui se décomposent de la façon suivante :
Chapitres 16-27 : remboursement capital des emprunts : 851 000 € soit 19.49 % des dépenses réelles de l'exercice
Chapitre 20-204 : études et subventions façades, HLM, PASS 97 600.00 € soit 2.23 % des dépenses réelles de l'exercice
Chapitre 21 : acquisitions : 343 275 € soit 7.86 % des dépenses réelles de l'exercice
Chapitres 21-23 : équipement et travaux affectés par opération : 3 075 363 € soit 70.42 % des dépenses réelles de l'exercice
Un tableau (ci-annexé) récapitulant les dépenses d'investissement par chapitre et leur suivi (restes à réaliser, prévision et exécution budgétaires) est remis aux conseillers municipaux et est commenté par Monsieur BAUTISTA.
Le besoin de financement de l'année N- s'élève à 1 107 498 € et les opérations d'ordre (travaux en régie) à 40 000 €.
Le total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2011 s'élève à 5 514 736 € .

d) <u>les recettes d'investissement :</u>

Présentation générale du budget primitif 2011-recettes :
Recettes réelles d'investissement d'un montant total de 3 922 147.00 € qui se décomposent de la façon suivante :
Chapitre 10 : Fonds de compensation de la TVA (108 338 €) et affectation du résultat (400 000 €) : 508 338.00 € soit 12.96 % des recettes réelles de l'exercice
Chapitres 13-024 : subventions-cessions : 2 162 394 soit 55.13 % des recettes réelles de l'exercice
Chapitre 16 : emprunts : 1 251 415.00 € soit 31.91 % des recettes réelles de l'exercice
Monsieur le Maire fait remarquer que des opérations sont très bien subventionnées. Ce résultat est le fruit du travail important mené par les techniciens.
Kamel CHIBLI ajoute que 31.91 % d'autofinancement dénote une implication importante des partenaires, dont la ville ne peut que se satisfaire. Il regrette toutefois la timidité de l'Etat pour certains projets.
Jean-Luc TORRECILLAS suppose que la totalité des aides obtenues pour le cinéma numérique n'ont pas encore été réalisées. Cela provient du fait que l'on ne peut percevoir les fonds européens qu'à partir du moment où les contreparties nationales ont été versées à la Commune.
Le virement de la section de fonctionnement pour financer les investissements s'élève à 1 264 189.00 € et les opérations d'ordre à 328 400 €.
Le total des recettes d'investissement pour l'exercice 2011 s'élève à 5 514 736 €.

Vote : adopté à l'unanimité

<u>2 – Budgets annexes : abattoir, logements sociaux, camping :</u>

<u>ABATTOIR</u> : cette structure étant fermée depuis le 15/01/2010, la logique voudrait que ce soient les dernières opérations comptables à examiner.
La Mairie payera les indemnités chômage du personnel jusqu'à fin 2011. Le coût s'élève à 27 000 €.

- Adoption du compte de gestion 2010 du Trésorier

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2010. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Vote : adopté à l'unanimité

- Approbation du compte-administratif 2010 :

Ce document est établi par Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il retrace les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2010 : néant

- Adoption du budget primitif 2011 :

Dépenses d'exploitation :	46 926.00 €
Résultat année N-1 : déficit de fonctionnement reporté :	34 926.00 €
Opération d'ordre :	12 000.00 €
Recettes d'exploitation (produits exceptionnels)	49 926.00 €
Dépenses d'investissement : (remboursement dette)	66 206.00 €
Recettes d'investissement : (résultat N-1, opérations d'ordre)	66 206.00 €

Vote : adopté à l'unanimité

LOGEMENTS SOCIAUX :

- Adoption du compte de gestion 2010

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2010. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

- Approbation du compte-administratif 2010

Ce document est établi par Monsieur le Maire (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il retrace les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

Affectation des résultats 2010

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 742.88 €

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice est la suivante :

Résultat de l'exercice :	4 910.44 €
Résultat antérieur reporté :	16 832.44 €
Résultat à affecter :	21 742.88 €
Besoin de financement :	3 440.85 €
Report en fonctionnement :	18 242.88 €

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du budget primitif 2011 :

Dépenses de fonctionnement :	24 243.00 €
Recettes de fonctionnement (résultat N-1 et remboursement loyers) :	24 243.00 €
Dépenses d'investissement :	65 843.00 €
Recettes d'investissement :	65 843.00 €

Aucun investissement n'est prévu.

Vote : adopté à l'unanimité

CAMPING :

- Adoption du compte de gestion 2010

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2010. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

- Approbation du compte-administratif 2010

Ce document est établi par Monsieur le Maire (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il retrace les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2010 :

Résultat de l'exercice :	13 216.87 €
Résultat antérieur reporté :	7 729.63 €
Résultat à affecter :	20 946.50 €
Besoin de financement :	15 176.96 €
Report en fonctionnement :	4 946.50 €

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du budget primitif 2011 :

Dépenses d'exploitation : 20 947.00 €
Recettes d'exploitation (résultat année N –1 et droit fermage) 20 947.00 €

Dépenses d'investissement
(résultat N-1, annuité emprunt, solde travaux de réhabilitation des blocs sanitaires) : 135 216.00 €
Recettes d'investissement :
(affectation du résultat, subvention, emprunt) 135 216.00 €

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour le vote des différents budgets. Il rappelle qu'en règle générale le vote du budget intervient aux alentours du 15 mars de chaque exercice mais cette année, les éléments comptables sont parvenus à la collectivité tardivement.
Celui de la communauté de communes est prévu le 27 avril 2011.
Il se félicite de voir que le travail qui a été accompli avec l'assentiment de l'équipe et dans la plus grande clarté, va dans le sens de la rigueur, tout en essayant de préserver l'avenir au travers des projets à conduire.

III– URBANISME-CADASTRE :

- Rapport de la délibération N° 130/2010 du 27 septembre 2010 – vente terrain privé communal sis « Las Ribos et Camp Grand » à la SCI de GOUZIAUD – rapporteur Didier FABRE

Il rappelle la délibération n° 130/2010 en date du 27 septembre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de vendre au prix de 2600 €, au profit de la SCI de GOUZIAUD, dont le gérant est Monsieur GOMEZ Jean-Marc, une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et jouxtant la propriété de ladite SCI, 4 A, avenue Maréchal Leclerc. Ce terrain, d'une superficie totale de 326 m², est situé lieu-dit « Las Ribos et Camp Grand », et est cadastré section C n° 7556.
Il indique que par courrier en date du 5 avril 2011, le gérant de la SCI de GOUZIAUD lui a fait part de sa volonté d'annuler cette vente en raison de l'acquisition par sa société d'un nouveau bâtiment.
Ainsi, pour les raisons évoquées ci-dessus, il convient d'annuler la délibération qui avait été prise concernant cette vente.
Monsieur le Maire ajoute que le travail important réalisé par le service économie de la communauté de communes fait que de nombreuses friches (FL, BADIMON, LIMA, etc…) ont pu être rachetées et reprendre vie. Il n'ose même pas imaginer ce qui se serait passé si le décret suspendant le système d'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque n'était pas intervenu. A son avis, l'ensemble des friches serait vendu, notamment FTL pour laquelle un grand groupe s'est positionné mais a réservé sa décision en raison du texte précité. Ce dispositif est regrettable car il freine les possibilités de créations d'emplois.

Vote : adopté à l'unanimité

- Rapport de la délibération N° 129/2010 du 27 septembre 2010-vente du bâtiment dit « Dumont » situé 47 Avenue Léon Blum à la Société EDEN ENERGY – rapporteur Didier Fabre

Il retrace la délibération n° 129/2010 en date du 27 septembre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de vendre à terme, en prévoyant le privilège du vendeur, à la société EDEN ENERGY (représentée par Mr SUAREZ) le bâtiment cadastré section C n° 6663, 6720, 6723, 6727, 6728 au prix de 140 000 € avec fixation de la première échéance en janvier 2011 et échelonnement des paiements sur 8 ans. Il précise que cet ensemble immobilier, propriété de la Commune, est situé au 47A avenue Léon Blum et contient une superficie totale de 16 a 87 ca..
Il indique que la Société EDEN ENERGY lui a fait connaître sa volonté de ne pas donner suite à cette acquisition en raison d'absence de visibilité à court, moyen et long terme sur le marché des énergies renouvelables, tant du côté des particuliers que des collectivités.
C'est pourquoi, il convient de rapporter cette délibération.
Monsieur le Maire indique que deux sociétés sont intéressées pour s'installer dans ce bâtiment. Cependant des travaux importants sont à réaliser sur la toiture et le photovoltaïque était une solution intéressante pour réaliser ces investissements.
Monsieur le Maire signale que le fait d'avoir vendu à un prix attrayant l'immeuble communal dit « ancien E.D.F » à un groupement d'entreprises libérales, va permettre l'implantation d'activités nouvelles (cabinet d'architecte, d'expert-comptable, centre de formation), et favoriser la création de 5 à 6 emplois. De plus, il donne une image attractive de cette entrée de ville.

Vote : adopté à l'unanimité

- Opération façades : subvention – rapporteur Didier FABRE

Dans le cadre de l'aménagement du cadre de vie et afin d'encourager les initiatives privées, il propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € pour la réfection de la façade de l'immeuble situé 132 rue Jean Jaurès, appartenant à la SCI CORPI dont le gérant est Monsieur ANTINI Francesco.

Vote : adopté à l'unanimité

IV– AFFAIRES SCOLAIRES :

- Révision de la participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires : rapporteur Marcelle CHATEL

Elle soumet à l'Assemblée le projet d'étude du coût, par élève, des enfants venant des communes voisines et fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Lavelanet.

Ellel rappelle que la commune de Lavelanet a demandé à ces communes une participation inférieure au coût réel par enfant soit, pour l'année 2010 :

	Enfant en maternelle	*Enfant en élémentaire*
- Coût réel : …….	1681 €	659 €
- Participation des communes : ……..	949 €	515 €

Elle propose, par conséquent pour la rentrée scolaire 2011/2012, une augmentation de cette participation de l'ordre de l'inflation (base Insee février 2010/février 2011 soit 1,7%) soit :

- 965 € pour un enfant en école maternelle,
- 524 € pour un enfant en école élémentaire.

Vote : adopté à l'unanimité

- Convention avec la Société Occitanie Restauration, pour le prêt d'un four de remise en température, pour la cantine-satellite de l'école des Avelines : rapporteur Marcelle CHATEL

Elle réitère à l'assemblée que la Société Occitanie Restauration, dont le siège social est à 81580 SOUAL, La Prade – route de Castres, est titulaire du marché, passé sous la forme d'une procédure adaptée, pour la confection et la livraison des repas de midi en liaison froide pour les cantines scolaires des écoles maternelles et primaires de la ville. Ce marché a pris effet le 6 janvier 2011. Il se terminera le 5 janvier 2012.

Elle soumet la proposition de la société Occitanie Restauration, pour le prêt, pendant toute la durée du marché, d'un four de remise en température, permettant de réchauffer plus facilement les entrées notamment.

Cet appareil 705 AIR'T – 5 niveaux GN 1/1 d'une valeur H.T de 3 010 €, sera installé à la cantine satellite de l'école des Avelines.

Une convention de mise à disposition de cet équipement sera signée entre les deux parties.

Monsieur le Maire ajoute que la collectivité ne peut que se louer des services de cette société de restauration.

Vote : adopté à l'unanimité

V – ENFANCE – JEUNESSE :

- Action intitulée « Coquin de Marvin » : rapporteur Kamel CHIBLI

Il renouvelle au Conseil Municipal qu'en 2004 a été institué le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance « Vivre et agir en Pays d'Olmes ».

Il indique que la commune s'est engagée dans ce dispositif à valoriser des actions soutenant la cohésion sociale, la prévention de la délinquance, et la lutte contre l'insécurité.

C'est dans ce cadre qu'il présente l'action intitulée « Coquin de Marvin », dont l'objectif est de sensibiliser à la sécurité routière, les élèves de niveau 2 (Grande section à CE1).

« Coquin de Marvin » est un spectacle sur la sécurité routière, présenté aux enfants comme une conférence animée par un vrai policier. Le spectacle très ludique est suivi d'un débat qui mêle une reprise des thèmes de la sécurité routière à une réflexion sur la réalité et la fiction.

Par ailleurs, cette action est transversale car elle concerne les enfants des écoles de du Pays d'Olmes. Le spectacle se déroulera au Marché Couvert de Lavelanet, les 6 et 7 juin 2011.

Des subventions ont été sollicitées par le CISPD pour mener à bien ce projet. L'Etat s'engage ainsi à participer à hauteur de 3 660 €.

Actions retenues	Maître d'ouvrag	Coût total	Financement contractualisé	Financement Ville de Lavelanet
Spectacle et frais de déplacement	Une compagnie/ Lilo théâtre	3 510 €	3 510 €	0 €
Frais d'hébergement restauration	Café du Théâtre de Lavelanet	150 €	150 €	0 €

Il invite tous les élus disponibles ce jour là à participer à cette manifestation de qualité.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes : rapporteur Jérôme MARCHAND

Il rappelle que le projet développé par le Secteur Jeunesse de la Mairie de Lavelanet, retenu et financé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, consiste en la création de rencontres locales de jeunes, espaces de discussions, d'échanges et d'élaboration de projets, dans une démarche de démocratie participative.
En vue de structurer cette action, un accompagnement des animateurs est nécessaire pour la création d'un outil permettant de prendre en compte les aspirations des jeunes, en mettant en place des conditions incitatives de leur participation à la vie locale et aux décisions qui les concernent.
L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) a été créée le 13 mars 1991 pour :

- promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus
- accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes

Pour cela elle se propose :
• D'aider à la mise en place de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales
• De répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants,
des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires
• De se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation
• De faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques.
Le montant de l'adhésion s'élève à 590 €. Il est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité primaire – ateliers artistiques : rapporteur Jérôme MARCHAND

Il expose que, comme les années précédentes, des ateliers et des sorties sont proposés aux enfants dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Primaire.

Les finalités de l'opération sont les suivantes :

- Prévenir la marginalisation et favoriser l'intégration scolaire et citoyenne de l'enfant
- Contribuer au renforcement des échanges entre l'école, le collège, els partenaires et la famille, sur la vie scolaire et sociale de l'enfant
- Renforcer l'implication des parents auprès de leur enfant dans leur rôle éducatif et les soutenir
- Permettre à l'enfant de développer ses aptitudes, de prendre confiance en ses possibilités afin de favoriser sa socialisation
- Diversifier ses centres d'intérêt et développer ses capacités d'expression et d'organisation

Dans ce cadre seront proposés aux enfants des sorties et des ateliers artistiques :

- 4 séances de 2 sessions d'initiation au tissage artisanal
- 4 ateliers artistiques
- une visite sur le terrain le 15 juin
- l'installation d'une exposition restitutive le 15 juin

L'action est menée en partenariat avec le centre local ADS du Conseil Général et le centre social CAF de Lavelanet.
Des aides financières ont été obtenues auprès de la CAF et de l'Etat (dans le cadre du dispositif CLAS de la DDCSPP).
Le tableau ci-dessous récapitule les informations ayant trait à ce projet :

Actions retenues	**Maître d'ouvrage**	**Coût total**	**Financements extérieurs**	**Financement Ville de Lavelanet**
Ateliers d'animation artistiques	Association La Perle, Caza d'Oro	1 158 €	CAF : 1 158 Euros	0 Euros
Ateliers d'initiation au tissage artisanal	Association Au Fil des Lisses	640 €	CAF : 640 Euros	0 Euros

Il indique que les déplacements seront effectués par le bus municipal ou le titulaire du marché public « transport collectif ».

Vote : adopté à l'unanimité

- Adhésion aux associations Ariège Profession Animation et Passport 09 et utilité d'avoir recours à leurs services : rapporteur Jérôme MARCHAND

Il rappelle que, dans le cadre du projet éducatif pour la ville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009, le service Animation socio-éducative développe de nombreuses animations en direction des enfants et des jeunes du territoire.
Certaines de ses activités nécessitent un encadrement spécifique, qu'il soit lié à l'obtention d'un diplôme, ou de compétences particulières.
Les associations Ariège Profession Animation et PAASPORT 09 ont pour objet l'aide au développement économique et local par les métiers du sport et de l'animation, l'aide au bon fonctionnement et à la promotion de la vie associative et la lutte contre le travail dissimulé dans ces secteurs d'activité par la structuration de l'emploi.
En conséquence, il expose à l'assemblée l'utilité d'adhérer et d'avoir recours aux services de Ariège Profession Animation et PAASPORT 09, pour un montant symbolique minimum de 25 € chaque adhésion.
Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'APA et à PAASPORT 09 afin de pouvoir bénéficier de ses services, pour un montant symbolique de 25 € chaque adhésion.

Vote : adopté à l'unanimité

- Organisation du Printemps des Jeunes départemental le samedi 30 avril 2011 : rapporteur Jérôme MARCHAND

Il expose que le samedi 30 Avril 2011 aura lieu à Lavelanet, le Printemps des Jeunes départemental 2011. Une manifestation se déroulera l'après-midi et en soirée, organisée par les jeunes du département, au sein des Juniors associations de Lavelanet, Foix et Pamiers, et d'Oxy'Jeunes de Lavelanet.
Plusieurs secteurs jeunesse se sont associés depuis 2 ans pour mutualiser leurs moyens et donner davantage d'ampleur à cette manifestation. En 2009, la ville de Foix a accueilli la manifestation départementale, puis la ville de Pamiers en 2010.
Cette manifestation a pour objectif de mettre en valeur les pratiques culturelles et sportives des jeunes, tout en les aidant à l'organisation.
Le contenu est très varié et à l'initiative majoritairement de groupes de jeunes du département : danse, musique, chant, courts-métrages, émission de radio, skate, graf, BD, foot, stand prévention, buvette, grillades, boxe française, Oxy'jeunes en Pays d'Olmes, Oxy'Jeunes, stand secteurs jeunesses, PIJ, …
Elle rassemblera au marché couvert, sur l'esplanade Concorde, au gymnase Jacquard et dans la cour de l'école Lamartine, sur l'après-midi et la soirée, plus de 200 jeunes.
L'organisation technique est à la charge de la commune accueillante.
Les frais engendrés par cette manifestation sont répartis sur les différentes structures associatives et municipales co-organisatrices. Le Fonds Départemental des Loisirs Actifs a accordé 3 000€ à la Junior Association de Lavelanet. La mairie de Lavelanet est sollicitée à hauteur de 1 000 € pour la prise en charge des frais de communication effectués par la Société AGORIA .

Vote : adopté à l'unanimité

- Organisation d'un mini-séjour à Antibes par les enfants du Centre de Loisirs primaire : rapporteur Jérôme MARCHAND

Il renouvelle que le projet éducatif pour la ville a été présenté puis approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009.
C'est dans ce cadre que le centre de loisirs primaire du service Animation socio-éducative de la ville propose d'organiser un séjour à Antibes. Ce projet est issu d'une proposition d'enfants du centre. Son intérêt réside dans cette démarche, permettant aux enfants de découvrir la participation active dans l'élaboration de leurs loisirs.

OBJECTIFS

- Engager les enfants dans une démarche de projet
- Découverte du milieu marin et d'un milieu de vie différent
- Sensibiliser à la présentation du milieu marin
- Favoriser le vivre ensemble

Ce séjour est organisé du 26 au 28 avril au Relais International de la Jeunesse à Antibes géré par l'association CLAJ Jeunesse Camping, dont le siège social est 26 avenue Scudéri 06100 NICE . Le nombre d'enfants concernés est de 7, ils seront accompagnés par deux animateurs.

Le prix total qui s'élève à 504 €, plus 7.20 €de taxes de séjour, comprend toutes les prestations (hébergement, repas du soir, petits déjeuners) hormis les repas du midi et les goûters.
Il est rappelé pour information que les prix de journée du centre de loisirs primaire comprenant les activités (à l'exception d'animations spécifiques) et les goûters, ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2004.
Des prestations et des aides au temps libre ont été sollicitées auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole. A ce jour, elles sont acquises.
Cependant, il reste un reliquat qui représente 25 € par enfant pour équilibrer le coût total du séjour.
Il est proposé qu'il soit à la charge des familles, en sus du prix de journée et que la mairie adhère à l'association CLAJ Jeunesse Camping pour un montant de 40 €.

Vote : adopté à l'unanimité

VI – PERSONNEL :

- Mise à jour sur la gestion du personnel : rapporteur Kamel CHIBLI

Cette délibération concerne uniquement le personnel non titulaire :
Il s'agit de la création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour besoin occasionnel du 25/04/2011 au 24/07/2011, en période continue ou discontinue, à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295, pour occuper la fonction d'agent d'animation correspondant au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe. Ce poste est financé par des crédits émanant de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, non utilisés en 2010, en raison de problèmes de santé rencontrés par la personne recrutée dans ce cadre.

Vote : adopté à l'unanimité

- Formation du personnel : rapporteur Kamel CHIBLI

Il indique que des agents ont sollicité dans l'intérêt du service, les formation qui suivent :

- formation CACES R372-M Catégorie 1, pour 6 agents titulaires et non titulaires (droit public et droit privé) qui se déroulera au cours du second trimestre 2011, sur une durée de 3 jours, pour un coût maximum de 1973,40 €. Plusieurs devis ont été établis afin d'obtenir le meilleur prix pour cette action qui sera dispensée par le FTIB.
- formation d'un agent en Contrat Unique d'Insertion, qui se déroulera au cours du second trimestre 2011, sur le thème « Formation introduire et cuisiner le bio en restauration collective ». Le coût de la formation s'élèvera à 34 € par jour, pour 3 jours de formation maximum et sera réalisée par le CNFPT,
- formations d'un agent en Contrat Unique d'Insertion qui se dérouleront au cours du second trimestre 2011 « Savoir agir face à des situations éducatives difficiles avec les enfants » sur une durée de 4 jours maximum et « l'éveil au goût » sur une durée de 2 jours maximum. Le coût de ces formations s'élèvera à 34 € par jour et sera réalisée par le CNFPT,

Selon le cas, les frais de restauration et/ou de déplacements et/ou d'hébergement pourront être prise en charge par la collectivité.
Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes.

Vote : adopté à l'unanimité

En conclusion, Monsieur le Maire termine par une bonne nouvelle, qui est celle du classement obtenu par l'EPHAD de Lavelanet, positionné à la quatrième place des maisons de retraite de Midi-Pyrénées.
La séance est close à 19 heures 50

Le Maire,
Marc SANCHEZ